

Présents : Mmes LEFEVRE N., FOULONGNE M., BATTINI S., LECUIR L., DÉFOSSÉ M.,
MM. DOR J-L., MENIVAL P., SAUGNIER R., VASSEUR J., LECUIR G., ANDRIEUX G.,
UGER A., MILLE-MATHIAS L.

Absent excusé : M. CLÉRY J-R., (pouvoir à Mme FOULONGNE M.)

Absent : M. QUENEUILLE J.

Secrétaire de séance : M. UGER Alexis

En préambule du conseil, le Maire fait un point sur la situation sanitaire.

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté.

Lancement des travaux de sécurité sur la RD7 aux abords du pont SNCF et demandes de subventions.
(délibération n° 2021 / 022)

Le maire rappelle que la commune a décidé, par délibération n° 2020/033 en date du 27 novembre 2020, de lancer une étude de sécurité sur la RD7 aux abords du pont SNCF.

Il ajoute que le cabinet AREA, à partir de l'étude et la proposition du cabinet ISR, a procédé à une étude détaillée et à l'estimation du projet d'aménagements sécuritaires sur la RD7 de part et d'autre du pont SNCF sur la RD7 à Abancourt.

Il rappelle que ces documents ont été présentés aux membres du Conseil Municipal lors de la réunion du 17 septembre 2021.

Depuis, le dossier de demande de subventions a été élaboré par le cabinet, il se décompose en 2 sites :

- le site 1 concerne les travaux d'aménagement des 2 carrefours de part et d'autre du pont SNCF pour un montant estimé à 202 377,80 € HT.
- le site 2 concerne la création d'une goutte d'eau sur la RD 7, avant l'entrée dans Abancourt pour un montant de 113 275,00 € HT.

Le Maire précise que la commune, compte-tenu du contexte historique, ne pourra lancer ces travaux que dans la mesure où les subventions seront accordées afin que le reste à charge ne représente que 20 % du montant HT des travaux.

Il ajoute que, pour ces travaux, le Département de l'Oise a mis un plafond de dépense subventionnable à 200 000 € HT, de ce fait il propose de ne programmer, en 2022, que les travaux sur le site 1.

M. DOR Jean-Louis informe qu'il a rencontré, en présence de M. Lecuir Gérard, Mme Martine BORGEOO et M. Pascal VERBEKE, Vice-Président(e) du Conseil Départemental afin de leur présenter le projet. Ils y semblent tout à fait favorables.

Une dernière précision est faite, le Maire ne sait pas encore si le projet pourra également bénéficier d'une aide de la Région ; si c'était le cas, le plan de financement serait modifié en conséquence.

Concernant les travaux sur le site 2, prévus en 2023, le Maire informe qu'il a évoqué la possibilité de poser un radar fixe lors d'un entretien avec M. Sébastien LIME, Sous-préfet, secrétaire général de la préfecture.

Le Conseil municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire, délibère et décide :

- De lancer les travaux de sécurité sur la RD7 aux abords du pont SNCF, sur le site 1 uniquement, pour un montant de 202 377,80 € HT (242 853,36 € TTC) ;
- D'inscrire cette dépense au budget 2022 ;
- De solliciter une aide auprès de l'Etat et du Conseil Départemental de l'Oise pour ces travaux ;

- D'approuver le plan de financement ci-après :

Montant des travaux sur le site 1 : 202 377,80 € HT

- Subvention de l'Etat au titre du FSIL (40 %).....80 951,12 €
- Subvention du Conseil Départemental de l'Oise (40 %).....80 951,12 €
- Financement propre commune40 475,56 €

- D'autoriser le Maire à signer tous les documents afférents à ces travaux.

- Concernant les mesures à mettre en œuvre afin de réduire la vitesse excessive dans les diverses rue d'Abancourt, M. Mille-Mathias dit qu'il faudrait faire d'autres aménagement de type dos d'âne à l'entrée du village et au niveau de l'arrêt de bus de la rue Roland Soyer.

Avis du Conseil Municipal sur la demande d'enregistrement du GAEC DU PIGEONNIER à Haudricourt - Exploitation d'un élevage de vaches laitières de 380 places et mise à jour du plan d'épandage (délibération n° 2021 / 023)

M. le Maire communique les informations concernant cette demande d'enregistrement du GAEC DU PIGEONNIER à Haudricourt - Exploitation d'un élevage de vaches laitières de 380 places et mise à jour du plan d'épandage.

Une consultation du public va avoir lieu du lundi 15 novembre au lundi 13 décembre 2021 inclus et le Conseil Municipal doit rendre un avis délibéré.

Les membres du Conseil Municipal débattent :

- M. Dor fait remarquer que l'exploitation se trouve dans le département de la Seine-Maritime alors que la plupart des épandages se font dans le département de l'Oise.
- Mme Foulongne, connaissant bien le sujet, explique que les épandages se font en échanges de paille ; le département de l'Oise ayant de moins en moins d'élevage et du fait, de plus en plus de cultures, c'est là que se trouve la paille la plus proche de l'exploitation.
- Elle explique aussi que les épandages ne se font pas tous les ans sur les mêmes parcelles, de nombreuses analyses de réalisées avant de procéder aux épandages, elle ajoute que c'est un système très règlementé.
- M. Dor fait une autre remarque concernant le personnel de l'exploitation qui effectue les épandages à Abancourt, ils sont jeunes et ne semblent pas toujours travailler avec beaucoup de précautions.
- Mme Lefevre fait une dernière remarque concernant la proximité du cimetière et une parcelle d'épandage car il y a déjà eu un incident il y a quelques années (des sépultures ont été éclaboussées par les épandages).

Les débats étant clos, **il est procédé au vote** : dix voix pour, deux voix contre et deux abstentions.

Le Conseil Municipal d'Abancourt émet donc un avis favorable à la majorité des voix.

Demande d'admission en non-valeur (délibération n° 2021 / 024)

Le Maire explique que la Mairie a reçu un courrier de la Trésorière de Formerie demandant l'admission en non-valeur d'un montant de 0,20 € correspondant à un reliquat sur titre émis à l'encontre de BOUTIN Rémy, eu égard à la modicité de la somme restant due (le seuil de poursuites étant fixé à 30 €).

Après avoir entendu l'exposé du Maire et pris connaissance des éléments présentés, **le Conseil Municipal délibère et décide**, à l'unanimité des voix, :

- D'admettre en non-valeur la somme de 0,20 € correspondant à un reliquat sur titre émis à l'encontre de BOUTIN Rémy par l'émission d'un mandat au compte 6541.

Clôture de la régie de photocopies (délibération n° 2021 / 025)

Le Maire explique qu'une régie avait été créée par délibération en date du 3 avril 1984 afin de permettre au public de faire des photocopies en Mairie.

Il ajoute que cette régie de photocopies ne fonctionnant plus, il conviendrait de la fermer.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, **le Conseil Municipal délibère et décide**, à l'unanimité des voix, :

- De clôturer cette régie de photocopies.
- D'autoriser le Maire à signer les documents afférents.

Adoption de la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57

(délibération n° 2021 / 026)

Monsieur le Maire expose les principaux principes de cette mise en place :

En application de l'article 106 III de la loi n°2015-9941 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent, par délibération de l'assemblée délibérante, choisir d'adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptables M57.

Cette instruction, qui est la plus récente, la plus avancée en termes d'exigences comptables et la plus complète, résulte d'une concertation étroite intervenue entre la Direction générale des collectivités locales (DGCL), la Direction générale des finances publiques (DGFIP), les associations d'élus et les acteurs locaux. Destinée à être généralisée, la M57 deviendra le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales d'ici au 1^{er} janvier 2024 (à l'exception des budgets à caractère industriel et commercial qui conservent leur référentiel budgétaire et comptable M4).

Reprenant sur le plan budgétaire les principes communs aux trois référentiels M14 (Communes et établissements publics de coopération intercommunale), M52 (Département) et M71 (Régions), elle a été conçue pour retracer l'ensemble des compétences exercées par les collectivités territoriales.

Compte tenu de ce contexte réglementaire et de l'optimisation de gestion qu'elle introduit, il est proposé d'adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable et l'application de la M57 simplifiée (commune de moins de 3500 habitants) pour le budget principal à compter du 1^{er} janvier 2022.

Vu l'avis favorable du comptable en date du 12 octobre 2021.

Ouïe l'exposé, **le Conseil Municipal**

- Adopte la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57 simplifiée pour le budget principal de la commune à compter du 1er janvier 2022
- Autoriser le Maire à signer les documents afférents.

Expérimentation du compte financier unique au 1^{er} janvier 2022 *(délibération n° 2021 / 027)*

Monsieur le Maire expose les principaux principes de cette expérimentation :

Selon l'article 242 modifié de la loi de finances pour 2019 susvisé, un compte financier unique (CFU) peut être mis en œuvre à titre expérimental par des collectivités territoriales ou des groupements volontaires à compter de l'exercice 2022. Ce compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents.

Le compte financier unique a plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- améliorer la qualité des comptes,
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

La mise en œuvre de l'expérimentation au CFU requiert la signature d'une convention avec l'État, qui sera transmise ultérieurement, si l'assemblée approuve cette candidature. Cette convention a pour objet de préciser les conditions de mise en place du compte financier unique et de son suivi, en partenariat étroit avec le comptable et le conseiller aux décideurs locaux.

Compte tenu de ce contexte réglementaire et de l'optimisation de gestion qu'elle introduit, il est proposé de se porter candidate à l'expérimentation du compte financier unique pour le budget principal de la commune

Ouïe l'exposé, **le Conseil Municipal**

- Autorise M. le Maire à signer la convention CFU avec la DGFIP ainsi que les autres documents relatifs à l'objet susvisé.

Bilan d'activités 2020 de la Communauté de Communes de la Picardie Verte (délibération n° 2021 / 028)

Conformément à la législation en vigueur, le Conseil Municipal a pris connaissance du bilan d'activités 2020 de la Communauté de Communes de la Picardie Verte.

Le Conseil Municipal délibère et décide, à l'unanimité des voix, d'approuver ce bilan d'activités 2020 de la Communauté de Communes de la Picardie Verte.

Demande d'aide financière de l'ADARS dans le cadre de l'aide sociale

Le Maire explique que l'ADARS (Association Départementale d'Accueil et de Réinsertion Sociale) a fait une demande d'aide financière pour un habitant d'Abancourt qui a un reliquat important de loyers non payés. Le dossier transmis avec la demande est étudié par les membres du Conseil Municipal.

Au vu des diverses informations présentes dans le dossier, les élus estiment qu'il s'agit d'une mauvaise gestion de budget et non pas d'un manque de moyens financiers ; en conséquence, ils décident de ne pas donner suite à cette demande.

Un courrier sera rédigé en sens pour informer l'ADARS.

Animaux errants en nombre croissant – étude de solutions

Le Maire expose le problème des chats errants trop nombreux dans plusieurs endroits de la commune. Plusieurs habitants de la rue des Erables s'en plaignent et demandent à la Mairie de faire quelque chose.

Ce sont des chats qui ont été abandonnés par leurs propriétaires, qui ne sont pas stérilisés et qui, du fait, se multiplient.

Le problème est que la commune est démunie face à une telle situation car les associations de protection des animaux ont déjà beaucoup trop de chats, ils ne peuvent plus en prendre.

Il existe une solution « partielle » qui serait de faire stériliser ces chats, après avoir réussi à les attraper et à les emmener chez le vétérinaire, tout en sachant que les chats seraient obligatoirement relâchés à l'endroit de leurs captures.

Les membres présents font remarquer que cette solution aurait un coup très important pour le budget communal, de plus ce serait très difficile à gérer (moyens humains et techniques insuffisants) et comment s'assurer que les chats à stériliser sont bien ceux présents à l'origine, et non d'autres qui auraient été déposés volontairement dans le but de profiter du système.

Questions diverses

- M. Lecuir informe que la CCPV a missionné un bureau d'études pour la gestion des eaux pluviales dans le cadre du PLUi-H. Du fait de cette étude, il est demandé à la commune les plans des réseaux d'eaux pluviales. Il va falloir faire des recherches en recoupant les différents plans des travaux de voirie car il n'existe pas de plan global.
- Concernant la vitesse excessive dans la commune, M. Lecuir informe que des panneaux « 30 » vont être installés dans la rue des Chèvrefeuilles, dispositif venant compléter l'arrêté du Maire réduisant la vitesse à 30 km/h.
Il ajoute qu'un devis a été demandé pour faire des dos d'âne si les panneaux ne suffisent pas, le devis s'élève à 2 000 € HT/pièce.
- Mme Foulongne informe que l'arbre de Noël des enfants de la commune est prévu le samedi 11 décembre 2021, il y aura un spectacle de clown.
- Une soirée théâtre est également programmée le vendredi 10 décembre 2021 avec la présentation des travaux d'élève en 1^{ère} partie de soirée.
- M. Ménival informe que les travaux du bâtiment communal avancent, : les fenêtres vont enfin être posées, les travaux de démolition de l'ancien bâtiment vont pouvoir être programmés.
- Il informe également qu'un projet d'agrandissement de la salle des fêtes par la création d'un local de

stockage est envisagé. Il servirait à ranger les tables et chaises non utilisées (- de 20 m²).

- M. Dor informe qu'une commission « travaux » va bientôt être programmée pour aborder différents sujets (cimetière, bâtiment communal à démonter, etc.)
- M. Dor donne des informations concernant la vente de la friche MIENNIEL, en particulier des divers rebondissements.
- Mme Battini demande où en est le projet de créer une avancée devant la salle des fêtes. Le Maire informe qu'un devis a été demandé à l'entreprise Pecourt mais le montant est beaucoup trop important, de fait, une autre entreprise va être consultée.
- M. Vasseur demande où en est le projet de changement des fenêtres de la salle des fêtes. Le Maire répond qu'il faut faire une étude globale dans le cadre de l'économie d'énergie ; M. Darras de la CCPV doit passer pour étudier les diverses possibilités.
- Mme Défossé demande où en est le PLUi-H, et plus particulièrement le changement de zonage de la parcelle sur laquelle l'entreprise M.Z.D. attend pour construire un bâtiment de stockage. M. Lecuir répond que le projet a pris énormément de retard du fait de la résistance de certaines communes membres de la CCPV ; en effet si toutes les communes ne donnent pas leur accord, le dossier est bloqué.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h25

Fait en Mairie le 15 novembre 2021

Le Maire,
DOR Jean-Louis